



SEANCE DU 6 MAI 2021

PRESENTS : AGATY Guillaume, LEMONON Christelle, BEAUDET Dominique, BILLET Jean-Jacques, GUERIN Nicolas, ZANA GONCALVES Gaëlle, BOUCHARD Marc, ROCH Vincent, JACQUESSON Corinne, SCHWEIZER Léna, GIRARD Hervé, SEVE Sonia

EXCUSÉS : BAUSIER Stéphanie a donné pouvoir à Sonia SEVE, VEUILLET Stéphane, BAGNE Damien

Monsieur le Maire accueille Monsieur Paul FERRE, président du SMIDOM Veyle Saône.

Monsieur FERRE présente à l'assemblée le changement de tarification de la redevance incitative qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Il présente l'organisation qui sera mise en place pour permettre à chaque foyer d'évaluer la taille du bac de collecte le mieux adapté à sa situation, et éventuellement de procéder au changement ou échange de son bac.

Il répond aux questions et remarques des élus du conseil municipal.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et en raison du couvre-feu, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer à huis clos sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de se réunir et de délibérer à huis clos sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

Le conseil municipal a délibéré sur les dossiers suivants :

Délibération 2021.21 : Budget principal – Délibération modificative n°1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 281532 : Rep.amort. réseaux assainissement		1.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre sections		1.00 €		
D 2031-204 Création cheminement doux	2.00 €			
Total D 20 : Immobilisations incorporelles	2.00 €			
R 281532 : Amort.réseaux assainissement			1.00 €	
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre sections			1.00 €	
Total	2.00 €	1.00 €	1.00 €	
Total général		- 1.00 €	- 1.00 €	

Adoptée à l'unanimité

Délibération 2021.22 : Demande de subvention DETR pour la rénovation d'une salle de classe et de la cuisine et la sécurisation de l'école élémentaire,

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation d'une salle de classe et de la cuisine, et de sécurisation de l'école élémentaire. Le montant prévisionnel des travaux est de 20 842.28 € HT.

Il est proposé de solliciter une aide financière au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le plan de financement serait le suivant :

<i>Coût du projet</i>		<i>Recettes prévisionnelles</i>		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux de peinture, réfection du plafond, doublage, électricité, pose d'une gâche électrique sur le portail d'entrée, changement des cylindres des serrures de l'ensemble des portes	20 842.28 €	DETR	50 %	10 421.00 €
		Autofinancement de la commune	50 %	10 421.28 €
TOTAL	20 842.28 €	TOTAL	100 %	20 842.28 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte l'opération de rénovation d'une salle de classe et de la cuisine, et de sécurisation de l'école élémentaire,
- Approuve le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Délibération 2021.23 : Réévaluation du forfait pour travaux d'enlèvement et élimination des dépôts sauvages

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des dépôts sauvages d'ordures ménagères sont fréquemment effectués sur les domaines privés ou publics de la commune, et notamment près des points d'apports volontaires destinés au tri sélectif. Ces dépôts sauvages génèrent des frais pour la collectivité pour en assurer l'enlèvement et l'élimination.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 mai 2006, instaurant un forfait de 100 € pour l'enlèvement et la destruction des dépôts sauvages.

Il propose à l'assemblée de réévaluer le forfait d'enlèvement et élimination des dépôts sauvages qui est demandé aux auteurs dès lors qu'ils peuvent être identifiés et l'invite à fixer le montant des travaux réalisés par le personnel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CHARGE Monsieur de se retourner contre les auteurs des dépôts sauvages,
- DECIDE de réclamer le coût des travaux correspondant à l'enlèvement et à l'élimination des déchets sauvages estimés à la somme de 300 €.

Délibération 2021.24 : Dénomination d'une voie communale

Le Maire fait part du déplacement d'une entrée d'une maison d'habitation existante sur la VC 106. Cette voie n'a actuellement pas de nom, il convient donc de procéder à la dénomination de cette voie.

Il propose la dénomination suivante pour la VC 106 : Route des Chandellières

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE la dénomination Route des Chandellières pour la VC 106.

Délibération 2021.25 : Création et désignation des membres de la commission affaires sociales

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la création d'une commission communale affaires sociales,

- DESIGNE :

- Christelle LEMONON
- Jean-Jacques BILLET
- Sonia SEVE
- Corinne JACQUESSON
- Gaëlle ZANA GONCALVES

pour siéger au sein de cette commission.

Monsieur le Maire est membre de droit.

Informations :

Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 :

La circulaire portant sur l'organisation matérielle et le déroulement des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 énonce qu'il est recommandé de solliciter en priorité des personnes vaccinées ou immunisées contre la covid 19 pour la tenue des bureaux de vote.

Le maire remet à l'ensemble des conseillers municipaux, tous appelés à participer aux opérations de vote, une attestation de priorité d'accès à la vaccination. Chacun pourra prendre rendez-vous dans un centre de vaccination.

La préfecture de l'Ain demande au maire de lui transmettre sans délai la liste des personnes appelées à participer aux opérations de vote, et qui ne sont pas vaccinées, à des fins de suivi sanitaire. Si des personnes venaient à rencontrer des difficultés pour la prise de rendez-vous, une opération de vaccination ciblée pourrait être organisée.

Dans le cas où il n'est pas possible de composer les bureaux de vote uniquement avec des personnes vaccinées, le maire précise qu'il est recommandé que les personnes non vaccinées réalisent un test de dépistage dans les 48H précédant les scrutins. Leur réalisation est de la responsabilité de chacun.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du passage du Tour de l'Ain le 29 juillet, sur notre commune : sur la RD2 puis la RD96. Le comité organisateur lance un appel à bénévoles pour assurer les fonctions de signaleur.

Le restaurant Le Galochard a sollicité un permis de stationnement sur la Place des Combattants pour l'installation d'une terrasse dès que la situation sanitaire permettra la réouverture des restaurants.

Il relate l'assemblée générale de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers qui s'est tenue le 11 avril 2021.

Il annonce que le CPINI de Biziat est à la recherche de sapeurs-pompiers volontaires.

La parole est donnée aux élus :

Christelle LEMONON :

Amélioration confort acoustique dans le restaurant scolaire : l'offre de l'entreprise Résonnance Acoustique a été retenue, le devis se monte à 4748 €.

Les membres de la commission animation sont invités à participer au rdv avec un fournisseur de décorations de Noël le 8 juin 2021 en fin de journée.

Dominique BEAUDET :

Il présente les demandes d'urbanisme déposées récemment.

Programme voirie 2021 : suite aux tournées effectuées par les membres de la commission voirie, une consultation sera réalisée auprès de 3 entreprises pour la réfection d'une portion de la Route du Moulin du Geai et la réalisation de point à temps. Les travaux seront à réaliser avant le 15 septembre 2021.

Syndicat Eau Potable Bresse Dombes Saône : la commune a demandé le changement d'une canalisation en 2022 : le Syndicat arrêtera le programme travaux 2022 en juillet, une réponse nous sera alors adressée.

Jean-Jacques BILLET

Local professionnel bâtiment mairie :

La commission bâtiment a bien travaillé, et s'est réunie à plusieurs reprises : deux options se sont dessinées et la plus simple et la moins coûteuse a été retenue avec la professionnelle qui souhaite y installer son cabinet en location.

Il faut maintenant chiffrer les travaux.

Ecole :

Un point a été fait avec la directrice. La réfection des préaux a été réalisée pendant les vacances d'avril.

Marché itinérant de la Veyle :

Il aura lieu le vendredi 14 mai à Biziat. Nous aurons besoin de main d'œuvre, un appel est lancé à tous les conseillers municipaux qui le pourront.

Arrivée du chapiteau à 12H45, et installation des exposants à partir de 15H.

Vincent ROCH :

Il relate l'assemblée générale du SIEA, qui a acté le démarrage de la SEM LEA : 38 premiers projets vont pouvoir démarrer.

Il relate la réunion Développement Economique et Aménagement du Territoire de la CC de la Veyle qui s'est tenue le 5 mai 2021 : lancement de la Plateforme ACHETER EN VEYLE.COM

Il relate les réunions du comité syndical du SCOT.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H20.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 3 ou jeudi 10 juin 2021.